

Le Conseil Municipal délibère sur la définition des périmètres scolaires dont le respect est essentiel pour équilibrer les effectifs des écoles de la ville. Accorder une dérogation est par définition une exception à la règle. Cela peut se faire sur la base d'un dossier justifiant de situations particulièrement sensibles avec des raisons dûment motivées et ne peut être en aucun cas être envisagé comme une solution de confort. L'accord de dérogation est soumis à un ensemble de critères rigoureux et se fait après examen par une commission regroupant l'inspection, des directeurs d'école et la Municipalité.

ATTENTION

La dérogation peut être refusée si les effectifs de l'école atteignent la capacité maximale. L'inscription scolaire avec une dérogation scolaire sur une école maternelle ne permet pas la fréquentation aux accueils périscolaires du matin et du soir. Une dérogation accordée pour le cycle maternel n'est pas reconduite pour l'élémentaire.

1^{ÈRE} DEMANDE DE DÉROGATION RENOUELEMENT DE DÉROGATION

ÉCOLE DE SECTEUR

École :

Adresse :

Ville :

ÉCOLE DEMANDÉE

École :

Adresse :

Ville :

ÉCOLE MATERNELLE
(à renouveler obligatoirement pour
le passage en CP)

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Comment ?

- Remplir le présent imprimé avec courrier explicatif et accompagné de tous les justificatifs nécessaires.
- Si vous résidez sur une autre commune que Sainte-Geneviève-des-Bois demander l'accord du Maire de votre commune de résidence (case à compléter en fin d'imprimé).
- Procéder tout de même à la préinscription de l'enfant en mairie dans l'école de son secteur.

Quand ?

- Les demandes de dérogation doivent être transmises de préférence par mail à enfance-scolaire@sgdb91.com ou déposées à la mairie annexe avant la fin du mois de mars.

Qui décide ?

- Une commission composée du Maire-Adjoint en charge de l'Education, l'Inspectrice départementale de l'Education Nationale, les directions d'écoles et des représentants du service enfance-scolaire.

Quand se tient cette commission ?

- Cette commission se réunit fin avril, début mai.

Comment serez-vous informés ?

La réponse est donnée par la Mairie par courrier avec le certificat de préinscription scolaire lorsque la dérogation est accordée.

ENFANT CONCERNÉ

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse : Masculin Féminin

Ville : Code Postal :

RESPONSABLES LÉGAUX

Nom : Prénom :

Père Mère Autre :

Adresse : Téléphone domicile :

Profession : Lieu de travail :

Mode de transport pour s'y rendre : Téléphone travail : Téléphone portable :

Horaires de travail :

Nom : Prénom :

Père Mère Autre :

Adresse : Téléphone domicile :

Profession : Lieu de travail :

Mode de transport pour s'y rendre : Téléphone travail : Téléphone portable :

Horaires de travail :

MOTIFS DE LA DEMANDE DE DÉROGATION

Rapprochement de fratrie dans le groupe scolaire.

Garde par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), habitant le secteur scolaire demandé, pour les enfants de moins de 6 ans à la date de la rentrée scolaire.*

Joindre une attestation sur l'honneur rédigée par l'assistant(e) maternel(le) agréé(e), avec mention de son adresse et de son numéro d'agrément. Et un justificatif de domicile.

Garde par les grands parents.

Joindre une attestation de garde, un justificatif de domicile et la copie des pièces d'identité des grands parents. Joindre une attestation employeurs pour chaque parents avec mention des horaires de travail.

SIGNATURES

J'atteste exercer l'autorité parentale sur l'enfant pour lequel je demande une dérogation au périmètre scolaire, que les déclarations ci-dessus sont conformes à la réalité (Cf. article 441-7 du code pénal).

Fait à :

Le :

Signature des représentants légaux

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

AVIS DE LA COMMUNE D'ORIGINE

Lorsque la famille n'est pas domicilié à Sainte-Geneviève-des-Bois

FAVORABLE à accorder la dérogation demandée sans demande de participation financière de la commune de résidence (sous réserve avis de la commission).

FAVORABLE à accorder la dérogation demandée avec demande de participation financière de la commune de résidence (5^e alinéa de l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983) de euros.

DÉFAVORABLE à accorder la dérogation demandée

Date : Tampon et signature :

AVIS DE LA COMMISSION DE DÉROGATION

FAVORABLE à accorder la dérogation demandée

DÉFAVORABLE à accorder la dérogation demandée

Observations :

.....

Date : Tampon et signature :